

Privilège—M. Lapierre

En consultant la page 106 du *Beauchesne*, vous verrez . . .

M. le Président: Puis-je venir en aide au député? Il n'est pas nécessaire de me citer *Beauchesne*. J'accepte ce qu'avance le député de *Windsor-Ouest*. Son expérience à la Chambre est très vaste. Dire de quelqu'un qu'il a «voulu tromper la Chambre» revient à le traiter de menteur. J'en conviens. Il est inutile de me citer *Beauchesne*.

Le député pourrait-il terminer ses commentaires pour éclairer la présidence?

M. Gray (Windsor-Ouest): Je vous remercie, monsieur le Président. Je tiens donc également à vous demander de vous pencher sur l'emploi—durant la période des questions, à un autre moment—de l'expression «délibérément déformer la vérité» par le ministre du Commerce extérieur. Il s'agit également d'une expression qui a été jugée antiréglementaire à plusieurs occasions par certains de vos distingués prédécesseurs, monsieur le Président. Je vous invite donc à exiger du ministre qu'il retire ces paroles de façon non équivoque et sans réserve.

M. le Président: Je remercie le député de *Windsor-Ouest* de ces commentaires. Il me semble que le ministre a déjà répondu en partie à la plainte mais j'aimerais entendre ce qu'il a à dire.

M. Crosbie: Monsieur le Président, soyons bien explicites. J'estime que l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique mènent à dessein une campagne qui vise à induire en erreur et à déformer la vérité au sujet de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Voilà ma position.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Maintenant, si Votre Honneur estime qu'il est antiparlementaire de dire une telle chose, je vais retirer mes paroles en cette enceinte, mais je les répéterai à l'extérieur de la Chambre. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que nous assistons à une campagne visant à fausser les faits et à tromper délibérément les gens à ce sujet.

M. le Président: Je demanderais au ministre de bien vouloir collaborer avec la présidence. Peu importe ce que le ministre pense de la stratégie ou des tactiques d'un autre parti; telle est peut-être son opinion ou l'opinion de quelqu'un d'autre à ce sujet, mais dans cette enceinte, on ne peut utiliser ces mots en parlant d'un député. Le ministre pourrait peut-être venir en aide à la présidence en précisant clairement que, indépendamment de ce qu'il peut penser de la stratégie, des tactiques, des déclarations ou d'une campagne menée par un autre parti, il n'applique pas ces mots à un député en particulier à la Chambre.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je ne voudrais pas vous rendre la tâche difficile, et je retire donc les paroles que vous dites antiréglementaires.

M. le Président: Je remercie le député. La députée de *Hamilton-Est*.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS APPAREMMENT TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je soulève également la question de privilège au sujet d'une déclaration fautive faite par le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (*M. Clark*). Il n'y a aucun doute dans mon esprit que la plupart de ses propos étaient faux et je vais m'abstenir de les reprendre, mais il a certainement dit quelque chose de faux à mon sujet quand il a affirmé que mes collaborateurs avaient refusé de rencontrer le ministre de l'Agriculture (*M. Wise*).

Voici les faits. Nous avons communiqué avec le cabinet du premier ministre pour voir si nous pourrions obtenir de rencontrer le premier ministre (*M. Mulroney*) pour qu'il puisse donner suite à sa promesse aux viticulteurs. Il nous a renvoyés au bureau du ministre de l'Agriculture, lequel n'était pas disponible. Nous avons fait savoir que, si une rencontre pouvait être arrangée à une date ultérieure, les viticulteurs se feraient un plaisir de revenir à *Ottawa* pour rencontrer le ministre de l'Agriculture. Alors, je vous prie de ne pas répandre de faussetés.

M. le Président: Je voulais dire quelque chose à propos de l'échange antérieur. Je sais qu'il s'agit de l'un de vos collègues qui siège ici depuis bon nombre d'années, et peut-être qu'il nous arrive tous à l'occasion d'aller un peu trop loin, mais je tiens à remercier les députés pour la manière dont ils ont conclu cette affaire, et je remercie le ministre d'avoir retiré catégoriquement ses paroles. J'aurais dû apporter cette précision avant d'entendre la députée de *Hamilton-Est*. Je m'en excuse auprès des députés et du ministre.

Quoi qu'il en soit, j'ai maintenant entendu le grief de la députée de *Hamilton-Est* et j'entendrai maintenant la réponse du secrétaire parlementaire.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, dans des échanges comme celui-ci, il serait fort utile que les divers députés en cause attendent d'avoir vu les «bleus» afin de vérifier ce qui a été et n'a pas été dit. Toutefois, cela dit, la députée de *Hamilton-Est* (*M^{me} Copps*) a pris la parole et a plus ou moins déformé mes propos, mais je m'en remets au compte rendu pour faire la lumière là-dessus.

Ce que j'ai dit—et j'ai choisi mes mots très soigneusement—c'est qu'en tant que gouvernement nous tenons énormément à engager un processus de consultation avec les gouvernements provinciaux et les associations de producteurs. Par votre entremise, monsieur le Président, j'ai fait savoir à la Chambre que les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture avaient offert de rencontrer les viticulteurs dont avait parlé plus tôt la députée de *Hamilton-Est*, et que cette offre avait été déclinée.